

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

(Enregistrer le document sur votre ordinateur et l'ouvrir avec ADOBE READER)

ANCIENNE SITUATION DE L'AGENT

Nom et Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Situation matrimoniale :

Numéro de téléphone (fixe ou portable) personnel :

Adresse e-mail personnelle (pour les agents admis à la retraite) :

Catégorie : Indice majoré : Grade :

Service d'affectation :

Résidence administrative (Commune + Code Postal) :

Résidence familiale (Commune + Code Postal) :

Date de prise de service dans l'ancien poste :

Type de logement :

NOUVELLE SITUATION DE L'AGENT

Décision de la mutation en date du :

Article repris sur l'arrêté de mutation (changement de résidence) :

Date d'effet de la nouvelle situation :

Résidence administrative (Commune + Code Postal) :

Résidence familiale (Commune + Code Postal) :

Pour les DOM uniquement :

Autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les besoins du service : ☐ Oui ☐ Non
Si oui joindre une attestation délivrée par le chef de service de la direction d'affectation, selon laquelle les fonctions à exercer nécessitent le parcours de plus de 4 000 kms par an pour les besoins du service, à l'aide du véhicule personnel. Article 5 de l'arrêté du 12 avril 1989

PERSONNES ACCOMPAGNANT L'AGENT DANS SA NOUVELLE AFFECTATION à prendre en charge pour les frais de changement de résidence

Les personnes concernées disposent d'un délai maximum de 9 mois (mouvements métropole et DOM) ou 6 mois (mouvement COM) pour rejoindre l'agent à compter de sa date d'installation dans sa nouvelle résidence administrative

1 - CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE DE PACS

Nom et Prénom : Date de naissance :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

S'agit-il d'un rapprochement du conjoint, du concubin ou du partenaire de PACS ? ☐ Oui ☐ Non

Le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS est-il muté :

En métropole ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, remplit-il les conditions de ressources fixées par l'article 23-1° du décret n°90-437 ? ☐ Oui ☐ Non

Dans les DOM ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, remplit-il les conditions de ressources fixées par l'article 17 du décret n°89-271 ? ☐ Oui ☐ Non

Dans les COM ? ☐ Oui ☐ Non

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2 - ENFANTS A CHARGE AU SENS DE LA LÉGISLATION SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES

Nombre d'enfants de moins de 20 ans :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

3 – ASCENDANTS A CHARGE

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Observations :

A. Si la famille de l'agent est déjà installée dans la nouvelle résidence :

Je certifie, sur l'honneur, avoir transporté ma résidence familiale à le et que tous les membres de ma famille pris en compte ont rejoint le lieu de ma nouvelle résidence familiale.

B. Si la famille de l'agent n'est pas installée dans la nouvelle résidence :

Je m'engage à justifier dans le délai d'un an, à compter de la date de changement de résidence administrative, que tous les membres de ma famille, pris en compte pour le calcul de l'indemnité, m'ont effectivement rejoint dans ma nouvelle résidence familiale.

C. Lorsque le transport du véhicule est pris en charge :

Je m'engage à produire les pièces justificatives de son transport effectif.

Je souhaite bénéficier d'une avance :

☐ OUI ☐ NON

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans ma demande.

Signature de l'agent :

Fait à :

Le :

VALIDATION DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

Nom et Prénom du supérieur hiérarchique et
signature manuscrite ou numérique :

**Afin de faciliter le traitement de votre demande, il convient de joindre
à la présente demande les pièces justificatives ci-dessous :**

Pour chaque dossier	Arrêté ou attestation de mutation ou arrêté de radiation des cadres pour les agents retraités
	Justificatif de domicile de départ Justificatif de domicile à l'arrivée ou à défaut, attestation sur l'honneur de non hébergement dans un meublé fourni par l'administration
	État de carrière ou attestation de l'ordonnateur du respect de la condition d'ancienneté (exclusivement pour les mutations sur demande)
	Certificat d'immatriculation du véhicule (si utilisation du véhicule personnel pour se rendre à sa nouvelle résidence) et/ou justificatifs de transport (billets de train, bateau, avion etc.)
Si le conjoint de l'agent est pris en charge	RIB du bénéficiaire
	Copie du Livret de famille ou attestation de PACS ou justificatif de la situation de concubinage (certificat de la mairie, attestation sur l'honneur certifiée, etc.)
	Attestation de l'employeur que le conjoint ne bénéficie pas de la prise en charge de ses frais de déménagement
Si les enfants de l'agent sont pris en charge	Justificatif du respect de la condition de ressources (attestation de l'ordonnateur, avis d'imposition, etc.)
	Copie du livret de famille ou certificat d'adoption
	Attestation de la CAF en cas d'enfant scolarisé de moins de 17 ans
Si l'agent est célibataire du fait d'un veuvage, d'un divorce ou d'une séparation de corps	Certificat de scolarité des enfants dans l'établissement de la nouvelle résidence
	Livret de famille portant la mention du décès du conjoint, du jugement du tribunal ou attestation de séparation
	Avis d'imposition attestant de la situation de célibat